



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20111107-17233-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 09/11/11 |
| Date de réception : mercredi 9 novembre 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1149**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "ACCES CULTURE"

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
"ACCES CULTURE" - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine de l'art vivant mais aussi dans celui des arts plastiques. La fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées dans ce domaine est en progression régulière.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la Ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

L'association «Accès Culture» travaille à rendre accessible des spectacles aux personnes aveugles ou malvoyantes ou bien des personnes malentendantes ou sourdes, en partenariat avec le Théâtre du Jeu de Paume, le Festival International d'Art Lyrique et le cinéma Le Mazarin. Chacun de ces partenaires propose un spectacle avec audiodescription et un système adapté en fonction du handicap. Dans le cadre de ce dispositif, pour l'année 2011, deux spectacles sont programmés au Théâtre du Jeu de Paume ("*La comédie des erreurs*" qui a eu lieu le 15 avril 2011, et un autre spectacle qui reste à être déterminé), un spectacle a été proposé par Le Festival d'Art Lyrique ("*La Traviata*" jouée le 14 juillet 2011) et enfin, un film qui sera projeté en décembre au cinéma Le Mazarin.

Il est proposé aujourd'hui d'allouer au titre du budget 2011, une subvention de 3 000 € à l'association « Accès Culture » pour lui permettre de continuer ses actions en faveur des personnes malvoyantes ou malentendantes. Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois dès le vote du Conseil Municipal.

| association (fonctionnement) | dotation 2009 | dotation 2010 | obtenu 2011 | proposition 2011 | Total 2011 |
|---------------------------------|------------------|------------------|----------------|---------------------|---------------|
|---------------------------------|------------------|------------------|----------------|---------------------|---------------|

| | | | | | |
|---------------|-------|-------|---|--------------|-------|
| Accès Culture | 3 000 | 3 000 | 0 | 3 000 | 3 000 |
|---------------|-------|-------|---|--------------|-------|

Cette proposition a été validée le 21 septembre 2011

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association « Accès Culture » une subvention de 3 000 euros ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 6574 1860 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.1149 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
"ACCES CULTURE"**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 47 |
| Présents | : 39 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 47 |
| Pour | : 47 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**